

Questions au Feuilleton

MAAC—L'ANALYSE DU DÉMÉNAGEMENT

Question n° 3054—**M. McKenzie:**

Au sujet du paragraphe 10.35 du Rapport du vérificateur général de 1980, le ministre des Affaires des anciens combattants envisage-t-il de procéder à une analyse complète et détaillée du déménagement du ministère à Charlottetown une fois celui-ci terminé et, *a)* sinon, pourquoi, *b)* le cas échéant, (i) l'analyse sera-t-elle rendue publique et portera-t-elle sur les répercussions à court terme et à long terme du déménagement du ministère sur les anciens combattants, sur les rapports entre le ministère et d'autres ministères et à l'intérieur du système gouvernemental (ii) le ministère demandera-t-il à divers groupes intéressés de présenter des instances dans le cadre de l'étude (iii) quand la Chambre des communes peut-elle espérer recevoir cette étude?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui.

a) Sans objet.

b)(i) Oui, conformément aux lignes directrices du gouvernement. Tous les effets connus du déménagement, tant à court terme qu'à long terme, seront évalués.

(ii) Divers groupes intéressés auront la possibilité d'exprimer leur opinion sur l'efficacité du déménagement, et ce dans le cadre des évaluations de programmes. Les représentants d'un ou de plusieurs groupes seront en fait invités à siéger à un comité consultatif des évaluations de programmes.

(iii) Ce n'est habituellement pas la règle de présenter à la Chambre des communes des évaluations de programmes ou une analyse comme celle qui est mentionnée précédemment. Les constatations de l'analyse devraient être diffusées un an et demi ou deux ans après l'achèvement du déménagement. Une évaluation définitive peut être faite seulement après que le programme a été en œuvre un certain temps.

LA SOCIÉTÉ PUBLIC WORKS LAND COMPANY LIMITED

Question n° 3104—**M. Clarke:**

1. Entre 1970 et 1980, la société Public Works Lands Company Limited a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les *a)* raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, *b)* pourcentage du capital-actions acquis, *c)* coût de l'acquisition, *d)* valeur comptable de l'acquisition?

2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. Non. *a)* *b)* *c)* et *d)*—Sans objet.

2. Sans objet.

LE CODE D'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ

Question n° 3140—**M. Cossitt:**

Le gouvernement suit-il un code d'éthique en matière de publicité et, le cas échéant, lequel?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Le gouvernement n'a pas de code d'éthique précis en matière de publicité. Il suit les codes généralement acceptés et suggérés dans les règlements gouvernementaux ainsi que les lignes directrices recommandées par diverses associations intéressées à la question.

L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE SOLAIRE

Question n° 3146—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 2754 portant sur l'installation du chauffage solaire à l'Édifice fédéral de Brockville, dans la circonscription de Leeds-Grenville, combien devrait-elle coûter et pour quand prévoit-on le début des travaux?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): On estime le coût de l'installation d'un chauffe-eau sanitaire solaire dans l'édifice fédéral de Brockville à \$7,500. La date prévue pour le commencement des travaux est le début de 1982.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Question n° 3149—**M. Skelly:**

1. Le gouvernement étudie-t-il un plan détaillé de développement économique et d'emploi des Indiens et, le cas échéant, quel en est le détail et a-t-il été approuvé par le Cabinet?

2. La Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique a-t-elle proposé des modifications au programme d'aide aux pêcheurs indiens et, le cas échéant, l'étude que le gouvernement fait du plan en retarde-t-elle la mise en œuvre?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le 12 novembre 1981, le ministre des Finances a annoncé la mise sur pied d'un programme d'aide au développement économique des autochtones d'un montant de 345 millions de dollars. Actuellement, on est à établir les particularités du nouveau programme qui seront annoncées en temps opportun.

2. Oui, les révisions proposées ont été faites avec l'avis des fonctionnaires du MAINC. L'avant-projet est présentement à l'étude et les fonctionnaires du MAINC espèrent rencontrer bientôt les représentants de la Native Brotherhood of British Columbia (Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique).

MDN—LE CONTRAT POUR DES UNIFORMES

Question n° 3166—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé un contrat de *a)* \$34,750 pour des gilets, *b)* \$18,000 pour des pantalons, *c)* \$15,180 pour des jupes à Lounge Fashion Clothes Ltd. et, le cas échéant et dans chaque cas, combien d'articles a-t-on achetés et pour qui?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services a octroyé trois contrats, pour le compte du ministère de la Défense nationale, avec Lounge Fashion Clothes Ltd., Vancouver, C.B., pour la fourniture de gilets, de pantalons et de jupes habillés. Ces vêtements sont destinés aux membres féminins de la force régulière et de la réserve principale. Ils n'ont pas encore été livrés. Les quantités suivantes ont été commandées: *a)* 500 gilets, *b)* 500 pantalons, *c)* 460 jupes.

Il existe peu de fabricants au Canada qui soient en mesure de fournir de grandes quantités commandées représentant moins de 5 p. 100 des besoins annuels du ministère en matière d'entretien. En passant ces contrats, le ministère des Approvisionnements et Services cherchait à établir une nouvelle source d'approvisionnements pour ce type d'uniformes dans la région de l'Ouest canadien.